

GUIDE de la thèse d'exercice en médecine

« La thèse d'exercice est un travail de recherche [...]. Sa soutenance conduit à la délivrance du diplôme d'État de Docteur en Médecine ([art R 632-23](#) et [24](#) du code de l'Éducation). Contrairement à la thèse de doctorat de 3^e cycle, la thèse d'exercice ne s'inscrit pas dans le parcours universitaire LMD (Licence-Master-Doctorat) ».

La thèse est ainsi un travail de recherche, qui peut être une évaluation des pratiques professionnelles, ayant pour objectif de vous apprendre à mettre en œuvre une démarche scientifique, c'est-à-dire à synthétiser et à présenter des résultats et des connaissances sur un sujet donné.

La réforme du 3^e cycle des études médicales de 2016 s'applique aux étudiants ayant pris leur 1^{ère} inscription en 3^e cycle à compter de l'année universitaire 2017-2018.

Si vous avez pris votre 1^{ère} inscription à compter de l'année 2017-2018, le diplôme d'État de docteur en médecine est délivré à l'issue de la soutenance de la thèse et donc indépendamment de la délivrance du diplôme d'études spécialisées (DES) ([art R 632-23 du code de l'Éducation](#)).

Si vous avez pris votre 1^{ère} inscription avant l'année 2017-2018, le diplôme d'État de docteur en médecine ne vous est délivré qu'une fois obtenu le DES.

Points importants

Quand envisager de soutenir sa thèse ?

Si vous avez pris votre 1^{ère} inscription à compter de l'année 2017-2018, les délais de soutenance seront fonction de la durée des spécialités (art R 632-23 du code de l'Éducation, créé par [Décret n°2016-1597 du 25 novembre 2016](#)):

- **Si la durée de formation de la spécialité est supérieure à trois ans**, la thèse doit être soutenue avant la fin de la phase 2, dite d'approfondissement. L'obtention de la thèse est un impératif pour accéder à la dernière phase de consolidation du DES et donc au statut de Junior Docteur.
- **Si la durée de formation de la spécialité est de trois ans**, la thèse peut être soutenue avant la fin de la phase dite d'approfondissement et devra au plus tard être soutenue trois ans après la validation de la phase de consolidation et dans le délai défini à l'art [R 632-19](#), soit dans un délai maximal de 6 ans après la première inscription en 3^e cycle.

Si vous avez pris votre 1^{ère} inscription avant l'année 2017-2018, la thèse peut être soutenue, au plus tôt, dès la validation du 3^e semestre de formation et au plus tard, trois années après l'obtention du DES ([art R 632-22 du code de l'Éducation](#), ancienne rédaction, créé par Décret n°2013-756 du 19 août 2013).

De manière tout à fait exceptionnelle, une dérogation peut être accordée par le président de l'Université sur proposition du Doyen de la Faculté de médecine pour un motif dûment justifié par l'étudiant.

Sous quel format rédiger la thèse ?

La Faculté de médecine Sorbonne Université accepte deux formats de thèse émanant d'un travail de recherche réalisé **pendant l'internat** : les **thèses sous la forme d'un rapport** et les **thèses sur article**. Les cas rapportés ou les revues narratives ne sont pas acceptés. Une série de cas commentée peut, elle, constituer un travail de thèse.

Rapport de thèse :

Il s'agit d'un rendu sous forme de 30 à 50 pages rédigées en français, respectant la structure IMRED, soit :

- Introduction présentant l'état des lieux des connaissances et l'objectif de l'étude,
- Matériel et Méthodes décrivant la méthodologie,
- Résultats présentant les données de l'étude,
- Discussion mettant en perspective l'étude par rapport à la littérature sur le sujet ainsi que ses forces et limites.

L'ensemble est complété d'une bibliographie présentant les références, pertinentes et à jour, utilisées pour l'étude.

Thèse sur article :

Certaines **conditions** doivent être respectées :

- Le **candidat** soutenant sa thèse est le **premier auteur de l'article**
- Le candidat a signé l'article avec Sorbonne Université dans ses affiliations.
- L'article, **en français ou en anglais**, a été publié, ou au minimum a été soumis, dans une **revue médicale avec comité de lecture**, indexée dans Medline, Web of Science ou prise en compte dans SIGAPS, et n'étant **pas considérée comme une revue prédatrice** (voir infra).

L'article est précédé d'une introduction de 2 à 5 pages, et d'1 à 2 pages de présentation synthétique de l'article et suivi d'une discussion de 5 pages maximum ; ces parties étant rédigées en français. En cas d'article accepté, non encore publié, ou d'article soumis, une copie de l'acceptation, ou de la soumission, doit être fournie (copie de la lettre d'acceptation, copie du Pdf de soumission).

Avant de publier un article scientifique dans une revue, il est de votre responsabilité et de celle de votre directeur de thèse de vérifier qu'elle ne fait partie des revues prédatrices (cf *Eviter les éditeurs prédateurs* sur le [site CoopIST](#)).

Les revues scientifiques prédatrices ont un but uniquement mercantile, ne se soucient pas de l'intégrité scientifique, ont un fonctionnement opaque, et favorisent les mauvaises conduites scientifiques (plagiat, faux résultats, interprétation abusive, etc). Elles violent les recommandations éthiques et professionnelles internationales de *l'International Committee of Medical Journal Editors* (ICMJE) et du *Committee on Publication Ethics* (COPE). Ces revues sont malheureusement de plus en plus nombreuses. Des listes de ces revues prédatrices sont proposées mais ne sont ni exhaustives ni actualisées (<https://predatoryjournals.com/journals/>). En revanche, certaines spécialités, peu nombreuses comme l'urologie ([liste d'urologie](#)) et la médecine d'urgence ([liste de médecine d'urgence](#)), ont à l'inverse publié des listes de revues recommandées.

La [Charte Ethique et Déontologique de la Faculté de médecine](#) condamne la publication de travaux scientifiques dans des revues prédatrices ainsi que l'exercice d'activité éditoriale pour ces revues.

Une revue qui vous sollicite directement pour publier est le plus souvent une revue prédatrice. Citer en référence une revue prédatrice consiste, de fait, à soutenir ces revues ce qui est condamné par [l'European Code of Conduct for Research Integrity](#). En cas de doute sur le caractère prédateur d'une revue, l'avis de la commission de déontologie et d'intégrité scientifique pourra être sollicité.

Cas particulier des larges travaux collaboratifs

Dans le cadre de larges travaux collaboratifs, ceux-ci peuvent donner lieu à plusieurs travaux de thèse distincts. Dans ce cas, chaque thèse devra couvrir une question de recherche spécifique et chaque candidat devra réaliser un rendu individuel et distinct. Il sera accepté que les parties introduction, matériel et méthodes puissent présenter des similitudes dans le cadre de la description du travail collaboratif.

Respect de l'éthique, de la déontologie et de l'intégrité scientifique

La Faculté de médecine Sorbonne Université a mis en place une **politique active en faveur du respect de l'éthique, de la déontologie et de l'intégrité scientifique**. Elle a ainsi adopté une [charte éthique et déontologique](#). Le travail de thèse doit respecter ces principes. Par ailleurs, la Faculté a élaboré et mis à disposition un e-learning spécifique à l'intégrité scientifique que tout candidat à la thèse est encouragé à consulter ([lien](#)).

Comme tout travail de recherche, la **thèse de médecine doit respecter la réglementation en vigueur**. L'auteur doit ainsi respecter la réglementation sur la recherche impliquant la personne humaine, la loi « Informatique et Libertés » / CNIL - RGPD, le droit à l'image et obtenir l'autorisation préalable des patients si ceux-ci sont identifiables, respecter le droit au respect de la vie privée et prendre garde à anonymiser les mentions personnelles si celles-ci ne peuvent être évitées.

Nous alertons les doctorants sur les **délais parfois importants pour les démarches réglementaires avant initiation d'une étude impliquant des patients**, qu'il convient donc d'**anticiper** suffisamment tôt pour avoir le temps de mettre en œuvre ensuite le projet de recherche et soutenir ensuite la thèse dans les temps. A noter que le projet de thèse fait partie du contrat de formation établi avec le coordonnateur du DES ([article 13 de l'arrêté du 12 avril 2017](#) portant organisation du 3^{ème} cycle des études de médecine).

La reproduction de documents soumis au droit d'auteur nécessite l'autorisation de leur auteur. S'il s'agit de courts extraits, la source des documents mentionnés doit être clairement citée et identifiée. Le plagiat consiste à s'approprier un contenu (une phrase, une image, etc.) sans l'attribuer à son auteur original. Des **contrôles aléatoires grâce au logiciel anti-plagiat retenu par Sorbonne Université** seront réalisés par la Faculté. L'auteur de la thèse d'exercice est **personnellement responsable en cas de non-respect des droits et obligations mentionnés ci-dessus et passible de sanctions disciplinaires** au sein de son établissement ainsi que de sanctions civiles devant les tribunaux. La thèse d'exercice est considérée comme une œuvre originale, au sens des articles [L112-1](#) et [L112-2](#) du Code de la Propriété intellectuelle. L'auteur bénéficie à ce titre des droits patrimoniaux et moraux sur sa création ; il possède ainsi toutes les caractéristiques définissant son rôle d'auteur pour une publication ultérieure selon les critères de *l'International Committee of Medical Journal Editors* (ICMJE).

Afin de s'assurer que votre travail est prêt à être remis et respecte les principes d'intégrité scientifique, nous vous invitons à consulter [l'outil proposé par l'Université de Sherbrooke](#), service de soutien à la formation (cf infra).

Modalités pratiques

Sujet

Le **sujet de thèse est choisi par l'étudiant, le plus souvent proposé par le directeur de thèse**. Celui-ci encadre la thèse, suit son avancée et autorise l'étudiant à procéder aux démarches en vue de la soutenance.

Pour la préparation et la réalisation de la recherche, les **ressources bibliographiques utiles** sont :

- Les catalogues et bases bibliographiques et documentaires de référence : PubMed, HAS, catalogue SUDOC, CISMEF, ...
- Les ressources de texte intégral accessibles uniquement via le [portail documentaire de Sorbonne Université](#) : Cochrane Library, CINHALL, Sciences direct, EMConsult, ...

Pour vous guider dans vos recherches, des rendez-vous de formation personnalisée individuelle ou collective avec un ou une bibliothécaire sont possibles à la [bibliothèque de la Pitié-Salpêtrière et/ou de Saint-Antoine](#). N'hésitez pas à les contacter. Des tutoriels spécifiques, [Biblioguides](#), sont également disponibles.

Format

Papier	Au moins 80 g/ Format A4/ Couleur blanche
Interligne	1, corps justifié
Police	Lisible (<i>Times New Roman, Arial, Garamond, ...</i>), 12 points
Marges	Minimum 2,5 cm de côté et 2 cm en haut et en bas
Reliure/impression	Pas de spirale / impression recto simple ou recto-verso
Couverture	Couleur claire
1 ^{ère} de couverture	Cf. modèle ci-joint
4 ^{ème} de couverture	Résumé en français (700 mots maximum) + 3 à 5 Mots-clés en français de préférence termes [MeSH] (<i>medical subject headings</i>), Cf. modèle ci-joint

Consignes générales

Nom de l'auteur

C'est le nom sous lequel sera identifiée la thèse ; il ne doit pas varier car il est une clé d'accès dans les catalogues. Pour les femmes mariées, la règle administrative veut que soit utilisé d'abord le nom patronymique (de naissance), suivi éventuellement du nom de femme mariée. Les mentions " épouse " ou " née " ne doivent pas être utilisées. Il faut également s'assurer qu'il n'y a pas de confusion possible entre les nom et prénom de l'auteur, en particulier dans le cas de noms étrangers. **Le prénom est tapé en minuscules à l'exclusion de la première lettre et le nom en majuscules.**

Avant-propos et remerciements

Ils sont disposés sur la page suivant celle du titre.

Table des matières

La table des matières est la liste des titres de chapitres (divisions et subdivisions avec leur numéro), accompagnés de leurs numéros de page. La liste des documents placés en annexe à la thèse doit être donnée à la fin de la table des matières. La table des matières est placée en début de document, après la page de titre et les remerciements.

Table des figures et Table des Tableaux

Ces tables figurent dans le manuscrit, accompagnées de leurs numéros de page. Les figures et les tables seront numérotées séparément.

Numérotation des pages

La pagination doit être continue et commencer dès la page de titre.

Expression numérique des résultats

En science comme en médecine, les résultats sont le plus souvent exprimés sous formes numériques. Il existe un certain nombre de règles simples à respecter pour garantir la fiabilité de ceux-ci et éviter les mauvaises interprétations ([Riou & Pinaud, Ann Fr Anesth Réanim 1996;15\(1\):49-56](#)).

Nom de médicaments

Toutes les spécialités pharmaceutiques sont données en **dénomination commune internationale (DCI)**. Aucun nom commercial de spécialité ne doit être donné.

Nom de matériel

Le matériel comporte les dosages, appareils, dispositifs médicaux implantables ou non, utilisés pendant la thèse. Pour chaque matériel utilisé, sera donné le **nom du fabricant, sa ville et son pays entre parenthèses**.

Liens d'intérêts

Les liens d'intérêts du candidat et du directeur de thèse en rapport avec le travail présenté doivent être indiqués en préambule, dans la limite des 3 dernières années.

Annexes

Des documents complémentaires peuvent être proposés en annexe, tels un protocole d'enquête, un résumé d'expérience. Une liste de ces annexes doit alors figurer dans la table des matières.

Bibliographie (références)

Les documents cités dans le corps du texte sont énumérés et numérotés dans une liste dite " Bibliographie". Ne pas oublier que citer en référence une revue prédatrice consiste, de fait, à soutenir ces revues, ce qui est condamné par l'[European Code of Conduct for Research Integrity](#).

Cette bibliographie est placée après le texte principal et avant les annexes. Elle est rédigée selon des indications précises. La bibliographie des thèses d'exercice de médecine suit la [norme VANCOUVER](#), un style bibliographique de type numérique, portant uniquement sur les références bibliographiques.

Pour réaliser une bibliographie sans erreur, saisie facilement et rapidement depuis PubMed et le SUDOC et automatiquement mise à jour dans votre thèse, vous disposez de nombreux outils payants ou libres (gratuits). Parmi les outils libres, le logiciel [ZOTERO](#) est très simple d'utilisation. Des [modes d'emploi](#) et des [formations](#) sont disponibles.

Démarches administratives

Composition du jury

Elle est définie par l'[article 60 de l'arrêté du 12 avril 2017](#) portant organisation du 3^e cycle des études médicales : « La thèse conduisant au diplôme d'Etat de docteur en médecine est soutenue devant un **jury présidé par un professeur des universités des disciplines médicales titulaire et composé d'au moins quatre membres dont trois enseignants titulaires des disciplines médicales** désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale concernée ». A la Faculté de médecine Sorbonne Université, cette dernière compétence a été déléguée au Doyen de la Faculté de médecine par le Président de Sorbonne Université (article 24 des statuts de Sorbonne Université).

Le Président du jury ne peut en aucun cas être le directeur de thèse.

Dépôt des documents pour délivrance du permis d'imprimer

Pour obtenir le permis d'imprimer, **vous devez déposer 4 semaines avant la soutenance à votre [service de la Scolarité 3^e Cycle](#) les documents** ci-dessous :

- le [bordereau d'enregistrement de la thèse d'exercice](#) téléchargé et imprimé sur le site de l'ABES
- la page de garde (1^{ère} de couverture) et de conclusion (4^{ème} de couverture) (cf infra) imprimées en 2 exemplaires et signées par le Président du jury
- la thèse complète non reliée en un exemplaire (recto / verso possible pour le dépôt)
- le fichier de votre thèse sans les références en format Word sur clef USB

Lors du dépôt, **vous recevrez votre numéro national d'identification** qui commence par Année SORU M (médecine générale) ou Z (spécialités). Ce numéro complet est à **reporter sur la page de couverture** en haut à droite des exemplaires définitifs quand vous aurez le permis d'imprimer.

Le **permis d'imprimer** vous est délivré après signature du Doyen de la Faculté de médecine de Sorbonne Université par la scolarité une semaine après le dépôt, vous pourrez ensuite imprimer les exemplaires définitifs de la thèse. Vous pouvez vous assurer de la disponibilité du permis d'imprimer signé en contactant votre [service de la Scolarité 3^e Cycle](#).

Dans la version définitive de la thèse doivent figurer les [listes des professeurs et maîtres de conférences des universités](#) de la Faculté de médecine Sorbonne Université. Elles ne nécessitent pas d'être insérées dans le sommaire et dans la pagination.

Vous devez ensuite **faire parvenir par vous-même, au moins quinze jours avant la soutenance, un exemplaire imprimé de la version définitive de la thèse à chaque membre du jury**. Prévoyez d'imprimer deux exemplaires définitifs supplémentaires pour la bibliothèque (cf infra).

Soutenance

Pour soutenir votre thèse d'exercice, vous devez être inscrit à la Faculté de médecine pour l'année universitaire en cours. Si vous déposez votre permis d'imprimer avant le 31 octobre, une inscription pour l'année universitaire précédente suffit.

La soutenance de thèse a toujours lieu dans la faculté de rattachement du Président de Jury.

Soutenance à Sorbonne Université

Si votre Président de Jury exerce à Saint-Antoine, Tenon, Trousseau ou Rothschild, vous soutiendrez préférentiellement dans la salle du Conseil à Saint-Antoine.

Si votre Président de Jury exerce à la Pitié-Salpêtrière ou à Charles Foix vous soutiendrez préférentiellement dans la salle des thèses de la Pitié-Salpêtrière.

Si votre Président du Jury exerce au Centre Hospitalier National d'Ophtalmologie (CNO) des Quinze-Vingts, vous soutiendrez préférentiellement dans l'amphithéâtre Baillard au CNO des Quinze-Vingts.

Le lieu de la soutenance peut cependant varier en fonction des disponibilités des salles.

La Faculté de médecine Sorbonne Université n'intervient pas dans le **choix de la date et de l'heure de la soutenance**, vous définirez vous-même ces points avec votre Président de Jury **sous réserve de disponibilité des salles**. Les soutenances sont possibles de 8h30 à 18h30 (dernière soutenance 17h30/18h30) toute l'année sauf week-end, jours fériés et fermeture annuelle de l'université.

La **réservation des salles** doit être prise auprès de votre [service de scolarité 3^{ème} cycle](#).

Soutenance dans une autre faculté de médecine

Si votre Président de Jury est extérieur à la Faculté de médecine Sorbonne Université, vous pouvez soutenir dans la faculté dont il dépend. Votre dossier universitaire est alors transféré dans cette faculté, le temps de la soutenance. Il vous revient de contacter la faculté de médecine du président du jury afin de vous enquêter des démarches spécifiques.

Que la soutenance se déroule dans les locaux de la Faculté de médecine Sorbonne Université ou dans ceux de la faculté de votre Président du jury, il faut impérativement informer votre scolarité et respecter les démarches administratives. Tout manquement invaliderait votre soutenance.

Attribution de mention ou médaille

La décision d'attribution d'une mention ou d'une médaille revient au jury. A titre indicatif, au sein de la Faculté de médecine Sorbonne Université, les mentions et médailles sont décernées conformément à la qualité du rapport écrit et de la soutenance associée le plus souvent aux critères ci-dessous :

-Mentions :

- **Très honorable** pour un travail original accompagné d'une bonne prestation orale ayant fait l'objet de remarques mineures.
- **Honorable** pour un travail présentant des imperfections notables ayant fait l'objet de remarques importantes ou objections.

-Médailles :

- **médaille d'argent** pour les travaux publiés en langue anglaise dans une revue internationale avec comité de lecture référencée dans Medline.

- **médaille de bronze** pour les travaux publiés en langue française dans une revue nationale avec comité de lecture, ou les travaux rédigés en langue anglaise et soumis ou en cours de rédaction pour une revue internationale de langue anglaise référencée dans Medline, Web of Science ou prise en compte dans SIGAPS.

A noter que la médaille d'or ne peut être accordée par le jury et que celle-ci est attribuée à l'issue du Concours de la Médaille.

A l'issue de la soutenance et après obtention du titre de docteur en médecine de la Faculté de médecine Sorbonne Université, vous serez invité à prononcer le serment d'Hippocrate. Celui-ci, ainsi qu'une toge, sont disponibles dans la salle de la soutenance. Les documents administratifs sont confiés par la scolarité au président de jury. Celui-ci remet à la fin de la soutenance les documents remplis à la scolarité.

Dépôt de la thèse

Une fois votre thèse obtenue, vous devrez déposer deux exemplaires de celle-ci (version définitive) à votre scolarité 3^{ème} cycle dans un délai maximum de 15 jours.

Un des exemplaires sera archivé à la BIU Santé et le second à la bibliothèque de l'hôpital Saint-Antoine pour les thèses de médecine générale et à la bibliothèque de la Pitié-Salpêtrière pour les thèses des autres spécialités.

Dans tous les cas, votre diplôme ne pourra vous être délivré qu'un fois la thèse déposée.

Proposition indicative de rétro-planning à partir du moment où la thèse est rédigée

Document de thèse finalisé	
Composition du jury	J – 60 jours (au plus tard, en raison des indisponibilités éventuelles)
Dépôt des documents pour délivrance du permis d'imprimer	J – 30 jours
Délivrance du permis d'imprimer	J – 23 jours
Impression	J – 23 jours
Envoi des exemplaires de thèse aux membres du jury	J – 15 jours
Soutenance de la thèse	Jour J
Dépôt de la thèse	< J + 15 jours

Mon travail est-il prêt à être remis?

5 questions essentielles pour m'assurer du respect de l'intégrité intellectuelle de mon travail*

*Adaptation par Karine Lemieux (Faculté des sciences) et Sonia Morin (Service de soutien à la formation) d'un outil développé par le Service de développement pédagogique, des programmes et de la recherche du Cégep Marie-Victorin, 2017.

